



BUDGET PRIMITIF 2023



Rapport de Présentation du Budget Principal

Sommaire



Note liminaire	page 3
Section de Fonctionnement	
Dépenses de Fonctionnement	page 5
Recettes de Fonctionnement	page 15
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	page 23
Recettes d'investissement	page 26
Synthèse générale	
Tableaux de synthèse générale	page 28

Note liminaire

Le budget de l'an passé avait été voté en février 2022, sans la reprise des résultats antérieurs ni l'envolée estimée du coût des fluides.

Le présent budget tient compte des impacts de la crise sur les dépenses d'énergies mais comprend cette fois-ci les résultats antérieurs.

La reprise anticipée des résultats antérieurs figure donc dans le budget primitif 2023 du budget principal, dans les conditions définies à l'article L.2311-5 du C.G.C.T et précisées au § 4 du chapitre 5 du titre 3 du tome II de l'instruction M14. Cette reprise technique permet notamment une meilleure lisibilité du financement des actions prévues au Budget.

Cette reprise impose d'inscrire les écritures d'affectation du résultat de l'exercice 2022 dans le budget primitif 2023, ainsi que les restes à réaliser 2022.

L'affectation des résultats antérieurs peut être retracée comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes

Reprise des résultats antérieurs (002) + 3 249 079,19 €

Dépenses

+ 3 249 079,19 €

Section d'Investissement

Recettes

Reprise des résultats antérieurs 2022 (compte 001 en 2023) + 1 073 313,09 €
Affectation des résultats (compte 1068 en 2022) + 122 476,88 €
Restes à réaliser Recettes au 31/12/2022 + 650 936,66 €

Dépenses

Reprise des résultats antérieurs (001) -
Restes à réaliser Dépenses au 31/12/2022 - 1 846 726,63 €

= 0,00 €

Pour 2023, le budget primitif du budget principal de la Communauté de communes s'équilibre en dépenses et en recettes à 42 651 000,00 €.

Ce budget peut être résumé en version simplifiée (sans les écritures d'ordre) comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	- 31 236 000,00 €	31 623 920,81 €	+ 387 920,81 €
Reprise anticipée du résultat antérieur 2022		3 249 079,19 €	+ 3 249 079,19 €
Résultat global de Fonctionnement	- 31 236 000,00 €	34 873 000,00 €	3 637 000,00 €

➤ **Section d'Investissement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	- 4 791 273,37 €	1 154 273,37 €	- 3 637 000,00 €
Résultat global d'investissement	- 4 791 273,37 €	1 154 273,37 €	- 3 637 000,00 €

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 34 963 000 € (30 418 000 € au BP 2022).

A - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'établissent au total à 34 963 000 € et sont composées par des dépenses réelles (31 196 000 € plus les intérêts courus non échus (icne) pour 20 000 € et les provisions pour dépréciation de 20 000 €) et les dépenses d'ordre (dotations aux amortissements pour 1 033 000 € et virement à la section d'investissement pour 2 694 000 €).

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement : **31 196 000 € (29 164 000 € au BP 2022)**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent dans l'édition M14 à 31 236 000 € et comprennent les icne (20 000 €) et les dotations aux provisions pour dépréciations de créances (20 000 €), ces deux derniers postes étant mentionnés au point 2 page 13.

De ce fait, les dépenses réelles détaillées, par compétence, s'élèvent à 31 196 000 € et sont décrites ci-après.

<i>N) Reversement sur impôts</i>	10 340 000 €	(10 390 000 € au BP 2022)
<i>(Natures 739211, 739113, 739223, 73916, 739117x)</i>		

Cette rubrique comprend principalement les attributions de compensation reversées à 16 communes. En effet, suite à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique (FPU) en 2011, toutes les recettes fiscales des communes, liées à l'activité économique, ont été transférées à la Communauté de Communes.

Le reversement représente une somme globale de **8 528 729 €**, comme en 2022, les attributions de compensation permettent la neutralité de ce transfert de ressources. Les attributions ont évolué avec les différents transferts de compétences ultérieurs à 2011.

Cette rubrique prévoit le reversement conventionnel au SMAPAD pour 331 000 € (380 000 € au BP 2022) des recettes fiscales économiques n-1 provenant des entreprises implantées sur OUEST PARK.

Elle reprend aussi la DGF négative, estimée à 530 000 € en 2023 (pour une charge de 529 693 € au CA 2022) ainsi que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2023 qui est estimé à 937 000 € en dépenses (idem au BP 2022).

Le tableau ci-après détaille l'ensemble des dépenses qui constitue ce chapitre de dépenses (Chapitre 014).

Chapitre	Nature/Service	DESIGNATION	Réalisé 2020	Réalisé 2021	PRÉVISIONS TOTALES 2022	Réalisé 2022	BP 2023
1) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE 014							
		Reversement de recettes fiscales aux communes (FPU)					
01	739211/40	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (Positives)					
	Antenne 01	Asnières sur Vègre	5 252,00	5 252,00	5 252	5 252,00	5 252
	Antenne 02	Auvers le Hamon	752 477,00	752 477,00	752 477	752 477,00	752 477
	Antenne 03	Avoise	5 211,00	5 211,00	5 211	5 211,00	5 211
	Antenne 04	Bailleul (Le)	89 289,00	89 289,00	89 289	89 289,00	89 289
	Antenne 06	Courtiliers	7 873,00	7 873,00	7 873	7 873,00	7 873
	Antenne 17	Dureil	264,00	264,00	264	264,00	264
	Antenne 07	Juigné sur Sarthe	33 013,00	33 013,00	33 013	33 013,00	33 013
	Antenne 08	Louailles	55 693,00	55 693,00	55 693	55 693,00	55 693
	Antenne 09	Notre dame du Pé	921,00	921,00	921	921,00	921
	Antenne 10	Parcé sur Sarthe	132 895,00	132 895,00	132 895	132 895,00	132 895
	Antenne 11	Pincé	4 012,00	4 012,00	4 012	4 012,00	4 012
	Antenne 12	Précigné	374 393,00	374 393,00	374 393	374 393,00	374 393
	Antenne 13	Sablé sur Sarthe	7 315 126,00	7 315 126,00	6 842 276	6 842 276,00	6 842 276
	Antenne 14	Solesmes	123 967,00	123 967,00	123 967	123 967,00	123 967
	Antenne 15	Souvigné sur Sarthe	881,00	881,00	881	881,00	881
	Antenne 16	Vion	100 312,00	100 312,00	100 312	100 312,00	100 312
	739113/40	REVERSEMENTS CONVENTIONNELS AU SMAPAD	341 533,00	334 905,00	380 000	361 661,00	331 000
		Péréquation nationale et Contribution nationale					
	739223/40	PRÉLÈVEMENT DU FPIC	814 851,00	914 791,00	926 533	926 533,00	937 000
	73916/40/CRFP	CONTRIBUTION REDRESSEMENT FINANCES PUBLIQ.	529 693,00	529 693,00	529 693	529 693,00	529 693
		Divers autres charges fiscales					
	7391178/40	DÉGRÈVEMENTS AUTO ENTREPRENEURS	5 450,99	21 163,00	7 000	0,00	7 000
	7391171/40	RESTITUTION SUR IMPOTS	5 574,00	6 682,00	7 578	8 896,00	6 578
		SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	10 698 680,99	10 808 813,00	10 379 533	10 355 512,00	10 340 000

A) Services administratifs et techniques : **5 305 000 €** **(4 758 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 02x.x, 12_2, 510.1)

Les dépenses des services Administratifs et Techniques correspondent notamment à :

- des frais généraux (chapitre 011) pour 660 000 € (630 000 € en 2022). Cette évolution s'explique en partie par l'augmentation des fluides pour le site du Boulay et les locaux de l'Hôtel de Ville.
- des charges de personnel (*chapitre 012*) pour 4 036 000 € (contre 3 703 000 € en 2022), dont +3,5 % due à la revalorisation de la valeur du point.
- des subventions et participations pour 394 000 € (idem 2022) dont les subventions aux associations (*compte 6574*) pour 148 000 € (y compris la subvention accordée à l'amicale du personnel de la Communauté et des 17 communes) et les indemnités des élus et autres charges diverses.
- des charges financières (*chapitre 66*) pour 16 000 € (contre 19 000 € au BP 2022)
- des charges exceptionnelles (*chapitre 67*) pour 2 000 € (idem 2022)
- des dépenses imprévues (10 000 €)

B) Service incendie : **616 000 €** **(614 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubrique 113.0)

Ce poste de dépenses est plutôt stable, suite à la faible évolution de la taxe départementale de capitation.

D) Habitat - Urbanisme Contrat de Ville - Mobilité **1 163 000 €** **(1 121 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 810.1, 70_x, 816.2)

Le suivi animation de l'OPAH est prévu pour 192 000 € (192 000 € au BP 2022), cette dépense correspond à l'OPAH-RU mis en œuvre sur la ville centre dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville ».

La subvention d'équilibre pour la compétence Mobilité est prévue à hauteur de 575 000 € (comme en 2022).

E) Voirie 2 433 000 € (2 309 000 € au BP 2022)
 (Sous rubriques 822.1, 822.3, 816.1)

Les crédits seront globalement comparables à ceux du budget précédent, avec des frais de personnel estimés à 696 000 € (- 36 000 €) et des frais généraux à 1 728 000 € (+150 000 €). Ils comprennent une reprise de crédits de 177 000 € (contre 111 000 €) nécessaires à l'entretien de la voirie dont une partie n'a pu être réalisée l'an passé.

E2) GEMAPI/Eau et Assainissement/PCAET 238 000 € (255 000 € au BP 2022)
 (Sous rubriques 813.1 et 833.1)

Des contributions sont inscrites pour les syndicaux intercommunaux avec une enveloppe globale de 142 000 €, dont une participation pour des travaux sur l'Argance.

Par ailleurs, les charges de personnel du service Eau et Assainissement doivent désormais transiter par le budget principal et elles sont prévues pour 81 000 €. Ces charges se retrouveront en recettes pour la même somme.

F à I) Services Environnement 807 000 € (l'essentiel des crédits se trouvent dans le budget annexe)
 (Sous rubriques 812.0 à 812.4 et 812.6)

Les dépenses et recettes sont inscrites dans un budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers », dans le respect de l'instruction comptable M4. Cependant, pour faciliter la gestion, la paie est toujours inscrite et mandatée dans le budget principal.

Elle fait donc l'objet d'une refacturation trimestrielle par le budget principal au budget annexe afin que ce dernier retrace l'ensemble des coûts lui revenant.

Le crédit inscrit au budget principal correspond donc aux charges de personnel qui s'élèvent à 806 000 € (776 000 € l'an passé) et qui seront refacturées (cf page 18) au budget annexe de la Gestion des déchets Ménagers. Enfin, les frais financiers s'élèvent à 1 000 €.

I2) Service Public d'Assainissement Non Collectif 14 000 € (14 000 € au BP 2022)
 (Sous rubrique 812.5)

La Communauté de Communes a été, pour la dernière année en 2022, l'intermédiaire pour les subventions accordées aux particuliers bénéficiaires de l'aide à la mise aux normes des installations de l'assainissement non collectif.

Les crédits relatifs aux contrôles sont désormais retracés dans le budget annexe Assainissement. Comme pour la rubrique Eau et Assainissement (cf supra), les charges de personnel de ce service transitent par le budget principal (13 000 €).

M1) Enseignement musical **1 323 000 €** **(1 286 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 311.0, 311.1x, 311.3, 212.2, 212.4, 33 3 sauf xxx.x3)

Pour cette fiche, les frais généraux de ces services communautaires (Enseignement musical, Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM), Stages de musique, Orchestre à l'école, ...) s'élèveraient à 173 000 € (99 000 € au BP 2022 mais 181 219 € en réalisé). Ils comprennent les charges de fluides du site Gambetta, qui sont pris en charge par la Communauté de communes, notamment la charge de gaz qui a été très forte en 2022. L'ensemble des aménagements spécifiques est pris en charge par la Communauté de communes.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 1 131 000 € (contre 1 166 000 € au BP 2022).

M2) Enseignement danse **262 000 €** **(206 500 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 311.2x, 212.3, 33_8)

Avec l'ouverture de l'Apostrophe, la Maison des Arts et des Enseignements (MAE) comprenant la danse, l'art dramatique, l'enseignement des arts et les arts plastiques et encore une partie de l'enseignement musical, est toujours installée dans l'ancienne école Gambetta. L'utilisation de ces locaux, qui appartiennent à la Ville de Sablé-sur-Sarthe, a été gratuite d'août 2019 à décembre 2022, mais devient une charge à 4,50 € mensuel par m² depuis le 1^{er} janvier 2023. Comme il était prévu que l'ensemble des locaux soient libérés par la CCPS en 2022, une charge de location est donc prévue pour 47 000 € au BP 2023 pour tous les locaux conservés dans l'aile droite, à partir de la rue Gambetta. L'école de Danse occupe notamment un étage.

Les frais généraux pour les prestations (Enseignement de la danse, Classe à Horaires Aménagés Danse, Stages de danse, ...) s'élèveraient ainsi à 78 000 € dont 47 000 € de loyers (30 500 € en 2022 sans loyers) comprenant des montants identiques pour la Compagnie l'Éventail.

Les charges de personnel évoluent à 184 000 € (contre 175 000 € en 2022).

M3) Art dramatique **36 000 €** **(38 500 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 313.1x)

Les frais généraux pour ces prestations s'élèveraient à 9 000 € (7 500 € au BP 2022), les charges de personnel à 27 000 € (31 000 € BP 2022).

M4) Enseignements des Arts **44 000 €** **(46 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 312.1x, 33_6, 33_7)

Le budget de l'enseignement des Arts comprend des frais généraux pour 5 000 € (6 000 € en 2022) et des charges de personnel pour 16 000 € (18 000 € en 2022). Par ailleurs, un crédit de 16 000 € est prévu pour les associations, dont Maine Sciences (11 000 €).

M5) Arts Plastiques 91 000 € (79 000 € au BP 2022)
(Sous rubriques 312.2x)

Le budget prévoit des frais généraux pour 7 000 € (idem au BP 2022), la charge de personnel s'élèverait à 84 000 € (72 000 € au BP 2022).

M6) Interventions en milieu scolaire (IMS) 93 000 € (83 000 € au BP 2022)
(Sous rubriques 41513, 311x3, 312x3, 313x3)

Les frais généraux s'élèveraient à 11 000 € (10 000 € au BP 2022), les frais de personnel à 82 000 € (73 000 € au BP 2022).

P) Centre aquatique 2 289 000 € (1 543 000 € au BP 2022)
(Sous rubriques 413.2x, 251.4, 415.4)

Les frais généraux nécessaires au fonctionnement du Centre Aquatique sont en forte hausse à 1 550 000 € contre 730 000 € au BP 2022. Les fluides en énergies (le P1 pour l'électricité et le gaz) sont prévus pour respectivement 428 000 € et 587 000 € alors qu'ils s'élevaient à 116 000 € et 375 000 € au budget prévisionnel final 2022, mais à 136 076 € et 329 214 € au compte administratif 2022.

Les charges de personnel sont prévues pour 660 000 € (contre 727 000 € en 2022). Enfin, les intérêts d'emprunt sont en baisse de 4 000 € pour s'élever à 77 000 €.

Q) Centre aéré intercommunal 1 053 000 € (828 000 € au BP 2022)
(Sous rubriques 422.x)

Les frais généraux sont prévus à hauteur de 177 000 € contre 171 000 € au BP 2022. Les charges de personnel augmenteraient à 874 000 € au BP 2023 contre une prévision de 655 000 € au BP 2022). Le personnel d'encadrement nécessaire sera règlementairement plus important à cause des mesures à respecter.

Q3) Stages loisirs culturels 44 000 € (38 000 € au BP 2022)
(Sous rubrique 33_41)

Les frais généraux sont presque les mêmes qu'au BP 2022, les charges de personnel augmentent de 7 000 €.

Q4) Séjours / Mini séjours 61 000 € (41 000 € au BP 2022)
(Sous rubriques 415.33, 423.x)

Les frais généraux augmentent de 1 000 € par rapport au BP 2022. Les charges de personnel augmenteraient de 19 000 €.

T) Centre Médico-Scolaire, RASED, CLIS et ENT **23 000 €** **(20 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 213.x, 254.x)

Les crédits du BP 2023 correspondent notamment à la prise en charge des frais généraux à hauteur de 16 000 € pour le Centre Médico Scolaire (CMS), le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), la CLasse pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) et l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

R) Relais Petite Enfance (ex-RAMPI) **216 000 €** **(161 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 63_4x, 63_1x)

Les crédits inscrits au BP 2023 couvrent le fonctionnement du Relais Petite Enfance dont 169 000 € pour les charges de personnel (125 000 € au BP 2022).

U) Structures Multi Accueil **592 000 €** **(671 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 64_1, 64_2)

Les crédits inscrits au BP 2023 correspondent aux frais généraux des structures multi-accueils de la Rocade (Saint Exupéry) et de Montreux (Bouskidou) et comprennent des charges de personnel à hauteur de 456 000 €, en baisse de 105 000 € par rapport au BP 2022 (le réalisé 2022 s'est élevé à 467 999,91 €).

V) Contrat Enfance Jeunesse **63 000 €** **(55 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubrique 63 2)

Les crédits inscrits au BP 2023 correspondent aux charges de personnels pour le Contrat Enfance Jeunesse, subventionné par la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

S) Action sociale intercommunale et CISPD **379 000 €** **(552 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 523.3 à 523.5)

Les charges de personnel du CISPD s'élèveraient à 238 000 € au BP 2023 (contre 411 000 € au BP 2022 mais 284 313 € réalisés en 2022). Ce service de proximité qui se rend dans les 17 communes de la communauté a été revu au cours de l'année 2022 et le nouveau coût en année pleine est donc prévu sur l'exercice 2023.

B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 34 963 000 € et sont constituées pour 34 873 000 € de recettes réelles dont 3 249 079,19 € de résultats antérieurs (*compte 002*), les amortissements des subventions reçues étant prévus pour 90 000 €.

1- Les recettes réelles et les résultats antérieurs : **34 873 000 € (30 368 000 € au BP 2022)**

Les recettes réelles de fonctionnement concernent :

N) Les Produits fiscaux, compensations fiscales et dotations de l'État **29 141 079,19 € (26 855 858,00 € au Budget prévisionnel 2022)**

Le produit des recettes fiscales est en progression de plus de 575 000 €, cette évolution étant principalement due à la revalorisation forfaitaire des bases foncières de 7,1 % (dont les établissements industriels) sauf pour les locaux professionnels qui ont une revalorisation différente et plus basse.

Suivant la même règle de revalorisation forfaitaire des bases foncières de 7,1 %, les compensations de l'exonération de la moitié des bases des établissements industriels sont en progression de 212 000 €, ce qui les portent à un total 2 743 851 €.

La Communauté de Communes perçoit l'intégralité de la DGF « ex Part Salaires de la TP » pour un montant estimé à 2 759 541 €, en baisse de - 59 614 € par rapport au budget 2022.

La Communauté de Communes va recevoir également la DCRTP, soit 2 313 055 € (2 313 055 € au compte administratif 2022).

Pour la « Dotation d'intercommunalité » versée par l'État, elle figure en dépenses (cf pages 5 & 6), dans le cadre de l'effort au redressement des comptes publics demandé à toutes les collectivités et établissements publics.

La progression globale est ramenée au final à 786 000 € après prise en compte des autres éléments. Le détail des recettes courantes de cette feuille, soit 27 603 000 €, apparaît dans les 2 tableaux suivants.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement de cette fiche comprennent les 1 538 079,19 € de résultats antérieurs (*compte 002*) non affectés.

Chapitre	Nature/Service	DESIGNATION	Réalisé 2021	PRÉVISIONS TOTALES 2022	Réalisé 2022	BP 2023
CHAPITRE 73						
01	7311x/40	CONTRIBUTIONS FISCALES	14 124 822	14 963 796	15 081 709	15 538 963
	73111/40/TH	- Taxe Habitation		0		
	73111/40/THRS	- Taxe Habitation sur Résidences secondaires et L. vacants	248 325,00	289 192	297 032,00	406 600
	7382/40/TVA	- Part de TVA Nationale sur TH supprimée	3 921 018,00	4 237 755	4 303 377,00	4 437 281
	73111/40/TF	- Taxe Foncière	2 010 618,00	2 585 817	2 590 594,00	2 765 044
	73111/40/TFNB	- Taxe sur le foncier non bâti	312 131,00	356 563	358 231,00	382 942
	73111/40/TAFNB	- Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	80 370,00	82 814	82 747,00	89 442
	73111/40/CFE	- CFE	3 284 032,00	3 603 374	3 605 284,00	3 823 122
	73111/40	Écart non affecté	76 781,00	0	2 362,00	
	73112/40/CVAE	- CVAE	2 827 381,00	2 879 432	2 879 432,00	2 800 000
	7318/40/RS	Rôles supplémentaires	431 240,00	159 845	168 318,00	20 512
	73114/40/IFER	Produit global des IFER	456 859,00	463 718	489 046,00	510 080
	73113/40/TASCOM	TASCOM	497 322,00	305 286	305 286,00	303 940
	73221/40	FNGIR	4 173 046,00	4 173 046	4 173 046,00	4 173 046
	73211/40	<u>Attribution de compensation (Négative)</u>				
	Antenne 05	Bouessay	10 991,00	10 991	10 991,00	10 991
	7338/40	AUTRES TAXES	7 167,76	161	7 679,97	
	7364/40	PRELEVEMENT SUR PRODUITS JEUX DANS CASINO	9 589,29	0	0,00	
		SOUS-TOTAL	18 325 616,05	19 147 994	19 273 425,97	19 723 000

Chapitre	Nature/Service	DESIGNATION	Réalisé 2021	PRÉVISIONS TOTALES 2022	Réalisé 2022	BP 2023
CHAPITRE 74						
01	74126/40	DOTATIONS ET COMPENSATIONS DGF : PART SALAIRE DE LA TP	2 882 382,00	2 819 155	2 819 155,00	2 759 541
	748313/40	DCRTP	2 313 055,00	2 313 055	2 313 055,00	2 313 055
	748314/40	DOTATION UNIFIÉE COMPENSAT° SPÉCIFIQUES TP		0		
	74833/40	COMPENSATION PART SALAIRE DE LA TP	30 340,00	30 375	37 007,00	45 886
	74833/40/CFE	COMPENSATION 50% Part de la CFE	1 990 115,00	2 150 302	2 112 843,00	2 330 192
	74834/40/TFINDUS	COMPENSATION 50% des Bases de TF des Industriels	303 536,00	381 353	381 853,00	413 659
	74833/40/CVAE	COMPENSATION PART CVAE		48		
	74834/40	COMPENSATION T.F.B		13 431	13 431,00	17 491
	74834/40	COMPENSATION T.F.N.B		145	145,00	176
		SOUS-TOTAL	7 519 428,00	7 707 864	7 677 489,00	7 880 000
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	25 845 044,05	26 855 858	26 950 914,97	27 603 000

E2) GEMAPI/Eau et Assainissement **81 000 €** **(96 000 € au BP 2022)**
 (Sous rubriques 813.1 et 833.1)

Comme indiqué page 8, les charges de personnel du service Eau et Assainissement doivent désormais transiter par le budget principal et se retrouveront en recettes pour la même somme (481 000 €).

I2) Service Public d'assainissement non collectif **13 000 €** **(13 000 € en 2022)**

Comme pour la rubrique Eau et Assainissement (confère supra), les refacturations de charges de personnel du service Assainissement Non Collectif transitent aussi par le budget principal (13 000 €).

J) Action économique **1 575 000 €** **(Non comparable pour le BP 2022)**

La refacturation au SMAPAD des charges de personnel (cf page 6) génèrerait un produit de 22 000 € pour l'année (12 000 € au BP 2022).

Des résultats antérieurs sont de 1 300 000 € en BP 2023 et correspondent toujours pour 1 300 000 € à la cession d'un bâtiment économique dont le produit de la vente sera utilisé pour le financement de dépenses d'équipement (Mobilités douces dans les zones d'activités, Aménagement du bâtiment de la Virgule).

La gestion du bâtiment tertiaire au 29 rue Saint Blaise apporterait normalement un produit annuel de 30 000 €, plus 3 000 € de taxe foncière refacturée.

Enfin, des résultats antérieurs pour 220 000 € sont inscrits pour permettre la reprise de dépenses qui permettront de réaliser des entretiens de voirie.

K) Tourisme **23 000 €** **(23 000 € en 2022)**

Le produit est relatif aux recettes fiscales de la taxe de séjour.

K2) Le Manoir de la Cour **42 000 €** **(32 000 € en 2022)**

Les recettes correspondent principalement aux redevances des usagers dont la fréquentation est en hausse, aux ventes diverses prévues et à la variation de stock.

L) Cuisine Centrale **569 000 €** **(469 000 € en 2022)**

Le service commun « Production de Repas, livraison pour la restauration collective » est donc géré dans un budget annexe. Cependant, pour en faciliter la gestion, la paie est toujours inscrite et mandatée dans le budget principal. Elle fait ensuite l'objet d'une refacturation du budget principal au budget Annexe afin que ce dernier retrace l'ensemble des coûts lui revenant.

Les crédits inscrits correspondent donc aux charges de personnel qui seront refacturées au budget annexe, soit 564 000 € (même montant que les charges de personnel figurant page 10).

Cette fiche intègre également les redevances des agents au service de restauration au CFSR (5 000 €).

L1) Médiathèque **1 000 €** **(15 000 € en 2022)**

La gratuité ayant été décidé pour les prêts de livres, il n'y a donc plus de recettes pour cela. 1 000 € sont prévus pour le FabLab.

L2) L'Apostrophe **44 000 €** **(néant au BP 2022)**

La Communauté de communes prenant en charge directement la quasi- totalité des charges, elle refacturera à la scène Joël Le THEULE les frais généraux, dont les fluides et les frais de nettoyage, pour 24 000 €.

2023 étant la première année pleine d'ouverture du site de l'Apostrophe, un bilan sera fait à l'issue de cette première année de fonctionnement pour mieux situer les prévisions de charges à refacturer.

De même, des locaux à l'étage sont loués à la commune, ce qui représente environ 20 000 €.

M1) Enseignement musical **230 000 €** **(204 000 € en 2022)**

La Communauté de Communes recevra les redevances facturées aux usagers, en hausse avec l'ouverture de l'Apostrophe (95 000 € au BP 2023 contre 74 000 € au BP 2022). La subvention départementale est prévue à nouveau à 130 000 €.

M2) Enseignement danse **13 000 €** **(14 000 € en 2022)**

Ces recettes correspondent aux redevances prévues pour 2023.

M3) Art dramatique 6 000 € (4 000 € en 2022)

Ces recettes correspondent aussi aux redevances facturées par la Communauté de Communes aux usagers.

M4) Autres activités culturelles 15 000 € (15 000 € en 2022)

Les redevances des usagers sont donc prévues pour 15 000 €.

M5) Arts plastiques 16 000 € (16 000 € en 2022)

Ces recettes correspondent aussi aux redevances facturées par la Communauté de Communes aux usagers.

P) Centre aquatique 324 000 € (366 000 € en 2022)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux redevances des usagers pour 300 000 € (320 000 € au BP 2022 mais 274 540 € en réel 2022). La diminution s'explique par les mesures restrictives d'accès aux bassins intérieurs résultant du manque de Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS). Les recettes sont évaluées à un niveau encore éloigné d'une année normale (2019 par exemple).

Q) Centre aéré intercommunal 246 000 € (112 000 € en 2022)

Les redevances à percevoir des familles sont évaluées à 86 000 € (59 000 € au BP 2022). Le poste de recettes prévoit aussi les subventions à recevoir de la CAF, en forte augmentation au Budget primitif 2023 avec une meilleure visibilité sur le Contrat Territorial Global (151 000 € au BP 2023 contre 47 000 € en BP 2022).

Q3) Stages loisirs culturels 1 000 € (3 000 € en 2022)

La Communauté de Communes encaisserait les redevances des usagers pour 1 000 €.

Q4) Colonies et Raids Nature 10 000 € (13 000 € en 2022)

La Communauté de Communes encaisserait notamment les redevances des usagers pour 9 000 €.

R) Relais Petite Enfance (ex-RAMPI) **111 000 €** **(50 000 € en 2022)**

Pour 2023, il est prévu que la Communauté de communes perçoive les subventions de la CAF à hauteur de 111 000 € (42 000 € au BP 2022) en forte augmentation au Budget primitif 2023 avec une meilleure visibilité sur le Contrat Territorial Global (151 000 € au BP 2023 contre 47 000 € en BP 2022).

U) Structures multi Accueil **359 000 €** **(295 000 € en 2022)**

Les redevances à percevoir des familles sont évaluées à 49 000 € (45 000 € l'an passé) et 310 000 € correspondent au contrat CAF (250 000 € au BP 2022).

V) Contrat Enfance Jeunesse **30 000 €** **(280 000 € en 2022)**

Pour 2023, il est prévu que la Communauté de communes perçoive la subvention pour le poste de coordination (30 000 € comme en 2022). Le produit du Contrat Petite Enfance était prévu ici auparavant mais la répartition est désormais différente avec le nouveau Contrat Territorial Global (250 000 € au BP 2022). Cela explique en grande partie les variations positives enregistrées pour les accueils de loisirs, le relais petite enfance et les structures multi-accueils.

S) Actions sociales et CISPD **10 000 €** **(23 000 € en 2022)**

Il s'agit de subventions de fonctionnement à recevoir dans le cadre du CISPD.

S2) Portage des repas **358 921 €** **(320 000 € en 2022)**

Les redevances à percevoir des personnes âgées sont évaluées à 358 000 €, en augmentation de 38 000 € par rapport à 2022, principalement liée à la hausse d'un euro du prix de vente par repas.

2 - Les écritures d'ordre : **90 000 €**

Enfin, 90 000 € d'écritures d'ordres sont prévus pour l'amortissement des subventions reçues.

E) Voirie **185 000 €** (406 000 € au BP 2022)

Des achats de matériels de voirie sont prévus pour 50 000 € et les crédits pour véhicules à hauteur de 85 000 €. Un crédit pour réfection d'ouvrages d'art figure pour 50 000 €.

J) L'action économique **1 475 000 €** (3 080 000 € au BP 2022)

Il est prévu 600 000 € pour l'aménagement d'un espace dédié à l'attractivité économique, sur l'ancien site de la Médiathèque. Pour l'aménagement des voies en mobilité douce dans les zones d'activités économiques, un crédit global de 700 000 € est prévu au Budget Primitif 2023. Pour tout cela, la réserve de 1 300 000 € conservée suite à la vente du Bâtiment « MVE » à BUISARD y est affectée.

L'aménagement de la zone des Séguinières 2 sera achevé en 2023, avec la réalisation finale de la seconde tranche. La refonte de la signalétique des zones est reprise pour 75 000 €.

K) Le tourisme **103 000 €** (103 000 € au BP 2022)

Les crédits 2023 concernent principalement la réalisation de boucles vélo pour 100 000 €.

P) Centre aquatique **600 000 €** (Néant au BP 2022)

Il est prévu un crédit nouveau de 600 000 € pour la rénovation énergétique du Centre Aquatique au Budget Primitif 2023.

Q) Centre aéré intercommunal **250 000 €** (220 000 € au BP 2022)

250 000 € sont prévus pour des travaux au Rosay dans le cadre d'un programme de réhabilitation. Une autorisation de programme spéciale a été prévue pour ces travaux.

2 - Autres dépenses d'investissement **608 000 €**

Il s'agit de la taxe d'aménagement 2023 dont 75 % (soit 108 000 €) seront reversés aux communes et de l'avance financière du budget principal au budget annexe de la Gestion des Déchets Ménagers pour 500 000 €.

3 - Le remboursement en capital de la dette **878 000 €**

Il s'agit du remboursement en capital des emprunts contractés auparavant (contre 783 000 € au BP 2022).

4 - Le refinancement de la dette **360 000 €**

Il s'agit du remboursement éventuel (si les conditions financières sont intéressantes) du capital des emprunts revolving contractés auprès de la BFT (469 000 € au BP 2022). La recette équivalente de 360 000 € se trouve au même compte (cf page 31).

5 - Les restes à réaliser au 31/12/2022 **1 846 726,63 €**

cf. page 3 supra ainsi que dans l'édition M14

6 - Les écritures d'ordre **190 000,00 €**

cf. supra

7 - Le résultat d'investissement reporté (en dépenses) **néant**

8 - L'apurement du compte 1069 **47 000,00 €**

Il est prévu pour 47 000 €, dans le cadre de la préparation au passage à la M57 en 2024.

8 - Avances et dépôts **273,37 €**

Il s'agit de divers crédits que l'on retrouve également en recettes d'investissement dans le même compte nature.

B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 7 688 000 € et sont constituées par des subventions à recevoir pour 67 000, le FCTVA pour 442 000 €, des emprunts nouveaux pour 500 000 €, la taxe d'aménagement pour 144 000 €, les avances et dépôts (*compte 274*) pour 500 273,37 € dont 500 000 € pour l'avance financière au budget annexe de la gestion des déchets ménagers, le refinancement de la dette pour 360 000 €, des écritures d'ordre pour 3 827 000 € (dont 2 694 000 € de virement), des restes à réaliser en recettes pour 650 936,66 €, le résultat d'investissement reporté pour 1 073 313,09 € et pour finir l'affectation du résultat pour 122 476,88 €.

1 - Les dotations, subventions et participations, et remboursements financiers : 509 000,00 €

(Nature 10222 et Chapitre 13)

A) Services Administratifs et Techniques 143 000 € (185 000 € au BP 2022)

Il s'agit essentiellement du FCTVA sur les dépenses d'équipement.

D) Habitat - Contrat de Ville - Urbanisme 22 000 € (75 000 € au BP 2022)

Il s'agit essentiellement de subventions ANAH à recevoir.

E) Voirie 26 000 € (54 000 € au BP 2022)

Il s'agit du FCTVA sur les dépenses d'équipement.

J) Economie 115 000 € (1 273 000 € au BP 2022)

Il s'agit du FCTVA sur les dépenses d'équipement.

K) Tourisme 62 000 € (62 000 € au BP 2022)

Il s'agit du FCTVA sur les dépenses d'équipement 2023 pour 17 000 € et de subventions à recevoir pour 45 000 €.

P) Centre Aquatique 100 000 € (néant € au BP 2022)

Il s'agit du FCTVA sur les dépenses d'équipement.

Q) Centre aéré intercommunal 41 000 € (36 000 € au BP 2022)

Il s'agit du FCTVA sur les dépenses d'équipement pour le Rosay.

2 - Autres recettes d'investissement **145 000,00 €**

Il s'agit de la taxe d'aménagement à recevoir sur 2023 (100 %) sachant que 75 % seront reversés aux communes.

3 - Les écritures d'ordre **3 827 000,00 €**

cf. supra (points 4 et 5 page 14) ainsi que la somme de 100 000 € pour des opérations d'ordre patrimoniales.

4 - Cessions de biens **néant**

5 - Les emprunts **500 000,00 €**

Les emprunts nouveaux serviront à financer, si nécessaire, les dépenses d'équipement de l'exercice.

6 - Le refinancement de la dette **360 000,00 €**

cf. supra page 25.

7 - Les restes à réaliser au 31/12/2022 **650 936,66 €**

cf. page 3 supra (ainsi que dans l'édition M14)

8 - Dépôts et cautionnements **500 273,37 €**

Il s'agit de participations diverses à recevoir et de l'avance financière au budget annexe de la Gestion des Déchets Ménagers (500 000 €).

9 - Les résultats antérieurs **122 476,88 €**

Ils figurent au compte 1068 (cf. page 3 supra).

10- Les résultats d'investissement reportés **1 073 313,09 €**

Ils figurent au compte 001 (cf. page 3 supra).

BP 2023 - CdC du Pays Sabolien

BP 2023
CHAPITRES --->
COMPÉTENCES
N - OPÉRATIONS NON VENTILÉES
A - SERVICES ADMINIST. & TECHNIQUES
B - SERVICE INCENDIE
D - HABITAT - CONTRAT DE VILLE
E - VOIRIE
E2 - EAU & ASSAINISSEMENT / GEMAPI
I2 - SPANC
J - ACTIONS ECONOMIQUES
J2 - INSERTION PROFESSIONNELLE
K - TOURISME
K2 - MANOIR DE LA COUR
L - CUISINE CENTRALE & RESTAURATION
L1 - MÉDIATHÈQUE
L2 - DIRECTION ACTION CULTURELLE & APO
M1 - ENSEIGNEMENT MUSICAL
M2 - ECOLE DE DANSE
M3 - ART DRAMATIQUE
M4 - AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES
M5 - ARTS PLASTIQUES
M6 - IMS SPORTS - NATURE
P - CENTRE AQUATIQUE
Q - CENTRE AÉRÉ INTERCOMMUNAL
Q3 - STAGES LOISIRS CULTURELS
Q4 - COLONIES ET RAIDS NATURE
T - CENTRE MÉDICO SCOLAIRE & RASED
R - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
U - MULTI ACCUEIL
V - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
S - CISPD & ACTION SOCIALE
S2 - PERSONNES AGÉES
O - OPÉRATIONS D'ORDRE
TOTAUX sans GDM

TOTAUX GDM

TOTAUX avec GDM

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							
011	012	65	66	014/67/68	022	68	DÉPENSES
Frais généraux	Frais personnel	de Subvent° et Participat°	Frais financiers	Non valeurs	Dépenses imprévues	Amorts et Prov	Total
				10 340 000			10 340 000
660 000	4 036 000	394 000	16 000	2 000	197 000		5 305 000
		616 000					616 000
249 000	220 000	681 000	13 000				1 163 000
1 728 000	696 000	8 000	1 000	-			2 433 000
15 000	81 000	142 000	-	-			238 000
-	13 000	1 000	-	-			14 000
443 000	203 000	233 000	67 000	-			946 000
1 000	-	110 000	-	-			111 000
50 000	105 000	245 000					400 000
117 000	93 000	-	12 000				222 000
40 000	564 000	19 000	-	-			623 000
108 000	461 000	1 000	-	-			570 000
216 000	70 000	-	65 000	-			351 000
173 000	1 131 000	13 000	6 000	-			1 323 000
78 000	184 000	-	-	-			262 000
9 000	27 000						36 000
5 000	23 000	16 000					44 000
7 000	84 000	-					91 000
11 000	82 000						93 000
1 550 000	660 000	1 000	77 000	1 000			2 289 000
177 000	874 000	-	2 000	-			1 053 000
19 000	25 000	-					44 000
26 000	35 000	-					61 000
16 000	5 000	2 000	-	-			23 000
47 000	169 000	-	-	-			216 000
136 000	456 000	-	-	-			592 000
-	63 000						63 000
44 000	238 000	97 000	-	-			379 000
480 000	-	2 000					482 000
			20 000	20 000		1 033 000	1 073 000
6 405 000	10 598 000	2 581 000	285 000	10 363 000	197 000	1 033 000	31 462 000
0	806 000	0	1 000	0	0	0	807 000
6 405 000	11 404 000	2 581 000	286 000	10 363 000	197 000	1 033 000	32 269 000

De BP 2023 à BP 2022

De BP à BP
CHAPITRES --->
COMPÉTENCES
N - OPÉRATIONS NON VENTILÉES
A - SERVICES ADMINIST. & TECHNIQUES
B - SERVICE INCENDIE
D - HABITAT - CONTRAT DE VILLE
E - VOIRIE
E2 - EAU & ASSAINISSEMENT / GEMAPI
I2 - SPANC
J - ACTIONS ECONOMIQUES
J2 - INSERTION PROFESSIONNELLE
K - TOURISME
K2 - MANOIR DE LA COUR
L - CUISINE CENTRALE & RESTAURATION
L1 - MÉDIATHÈQUE
L2 - DIRECTION ACTION CULTURELLE & APO
M1 - ENSEIGNEMENT MUSICAL
M2 - ECOLE DE DANSE
M3 - ART DRAMATIQUE
M4 - AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES
M5 - ARTS PLASTIQUES
M6 - IMS SPORTS - NATURE
P - CENTRE AQUATIQUE
Q - CENTRE AÉRÉ INTERCOMMUNAL
Q3 - STAGES LOISIRS CULTURELS
Q4 - COLONIES ET RAIDS NATURE
T - CENTRE MÉDICO SCOLAIRE & RASÉD
R - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
U - MULTI ACCUEIL
V - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
S - CISPD & ACTION SOCIALE
S2 - PERSONNES AGÉES
O - OPÉRATIONS D'ORDRE
TOTAUX sans GDM
TOTAUX GDM
TOTAUX avec GDM

VARIATION DES DÉPENSES (PAR RAPPORT AU BP 2022)							
011	012	65	66	014/67/68	022	68	DÉPENSES
Frais généraux	Frais personnel	de Subvent° et Participat°	Frais financiers	Non valeurs	Dépenses imprévues	Amorts	Total
0	0	0	0	-50 000	0	0	-50 000
30 000	333 000	0	-3 000	0	187 000	0	547 000
0	0	2 000	0	0	0	0	2 000
-12 000	55 000	0	-1 000	0	0	0	42 000
150 000	-26 000	-1 000	1 000	0	0	0	124 000
0	-15 000	-2 000	0	0	0	0	-17 000
0	0	0	0	0	0	0	0
81 000	45 000	12 000	-4 000	0	0	0	134 000
1 000	0	-17 000	0	0	0	0	-16 000
0	25 000	0	0	0	0	0	25 000
8 000	-8 000	0	-1 000	0	0	0	-1 000
-16 000	100 000	17 000	0	0	0	0	101 000
-16 000	-30 000	0	0	0	0	0	-46 000
156 000	3 000	0	8 000	0	0	0	167 000
74 000	-35 000	0	-1 000	-1 000	0	0	37 000
47 500	9 000	-1 000	0	0	0	0	55 500
1 500	-4 000	0	0	0	0	0	-2 500
-1 000	1 000	-2 000	0	0	0	0	-2 000
0	12 000	0	0	0	0	0	12 000
1 000	9 000	0	0	0	0	0	10 000
820 000	-67 000	-3 000	-4 000	0	0	0	746 000
6 000	219 000	0	0	0	0	0	225 000
-1 000	7 000	0	0	0	0	0	6 000
1 000	19 000	0	0	0	0	0	20 000
3 000	0	0	0	0	0	0	3 000
11 000	44 000	0	0	0	0	0	55 000
27 000	-105 000	-1 000	0	0	0	0	-79 000
0	8 000	0	0	0	0	0	8 000
-5 000	-173 000	5 000	0	0	0	0	-173 000
72 000	0	0	0	0	0	0	72 000
0	0	0	-6 000	0	0	141 000	135 000
1 439 000	426 000	9 000	-12 000	-51 000	187 000	141 000	2 139 000
0	30 000	0	-2 000	0	0	0	28 000
1 439 000	456 000	9 000	-14 000	-51 000	187 000	141 000	2 167 000

Nota bene : + = augmentation des dépenses ; - = diminution

Budget Primitif 2023
Bureau Communautaire du 29 mars 2023

BP 2023 - CdC du Pays Sabolien		RECETTES DE FONCTIONNEMENT							NET FONCTIONNE MENT	
BP 2023	CHAPITRES --->	013	70	73	74	75-76-77-78	002	002		RECETTES
COMPÉTENCES		Frais personnel ICNE	Produits & d'exploit°	Produits fiscaux	Participat°	Divers	Résultats antérieurs Ft	Résultats antérieurs It	Total	Total
N - OPÉRATIONS NON VENTILÉES				19 723 000	7 880 000	-	1 538 079,19		29 141 079,19	18 801 079
A - SERVICES ADMINIST. & TECHNIQUES		17 000	256 000		150 000	-			423 000	-4 882 000
B - SERVICE INCENDIE									0	-616 000
D - HABITAT - CONTRAT DE VILLE		0	0		115 000	-			115 000	-1 048 000
E - VOIRIE		3 000	66 000		50 000	-	177 000		296 000	-2 137 000
E2 - EAU & ASSAINISSEMENT / GEMAPI			81 000						81 000	-157 000
I2 - SPANC			13 000		-	-			13 000	-1 000
J - ACTIONS ECONOMIQUES		0	25 000	-	-	30 000	220 000	1 300 000	1 575 000	629 000
J2 - INSERTION PROFESSIONNELLE					-	-			0	-111 000
K - TOURISME		0		23 000					23 000	-377 000
K2 - MANOIR DE LA COUR		6 000	36 000			-			42 000	-180 000
L - CUISINE CENTRALE & RESTAURATION		0	569 000			-			569 000	-54 000
L1 - MÉDIATHÈQUE		0	1 000		-				1 000	-569 000
L2 - DIRECTION ACTION CULTURELLE & APO			24 000			20 000			44 000	-307 000
M1 - ENSEIGNEMENT MUSICAL		5 000	95 000		130 000	-			230 000	-1 093 000
M2 - ECOLE DE DANSE		0	13 000		-				13 000	-249 000
M3 - ART DRAMATIQUE		0	6 000						6 000	-30 000
M4 - AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES		0	15 000						15 000	-29 000
M5 - ARTS PLASTIQUES		0	16 000						16 000	-75 000
M6 - IMS SPORTS - NATURE		0							0	-93 000
P - CENTRE AQUATIQUE		1 000	315 000		8 000	-		-	324 000	-1 965 000
Q - CENTRE AÉRÉ INTERCOMMUNAL		0	95 000		151 000	-			246 000	-807 000
Q3 - STAGES LOISIRS CULTURELS		0	1 000		-	-			1 000	-43 000
Q4 - COLONIES ET RAIDS NATURE		0	9 000		1 000				10 000	-51 000
T - CENTRE MÉDICO SCOLAIRE & RASED						-			0	-23 000
R - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES		0	0		111 000	-			111 000	-105 000
U - MULTI ACCUEIL		0	49 000		310 000				359 000	-233 000
V - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE					30 000	-			30 000	-33 000
S - CISPD & ACTION SOCIALE		0	0		10 000	-			10 000	-369 000
S2 - PERSONNES AGÉES		0	358 000				921		358 921	-123 079
O - OPÉRATIONS D'ORDRE		0				90 000			90 000	-983 000
TOTAUX sans GDM		32 000	2 043 000	19 746 000	8 946 000	140 921	1 935 079,19	1 300 000,00	34 143 000	2 681 000,00
TOTAUX GDM		0	806 000	0	0	0	1 000	13 000	820 000	13 000
TOTAUX avec GDM		32 000	2 849 000	19 746 000	8 946 000	140 921	1 936 079,19	1 313 000,00	34 963 000	2 694 000,00

De BP 2023 à BP 2022		VARIATION DES RECETTES (PAR RAPPORT AU BP 2022)							RECETTES	NET FONCTIONNE MENT
De BP à BP	CHAPITRES --->	013	70	73	74	75-76-77-78	002	002		
COMPÉTENCES		Frais personnel ICNE	de & Produits d'exploit°	Produits fiscaux	Participat°	Divers	Résultats antérieurs Ft	Résultats antérieurs It	Total	Total
N - OPÉRATIONS NON VENTILÉES		0	0	831 000	380 000	0	1 538 079	0	2 749 079,19	2 799 079
A - SERVICES ADMINIST. & TECHNIQUES		-3 000	47 000	0	0	-1 000	0	0	43 000,00	-504 000
B - SERVICE INCENDIE		0	0	0	0	0	0	0	0,00	-2 000
D - HABITAT - CONTRAT DE VILLE		0	0	0	0	0	0	0	0,00	-42 000
E - VOIRIE		0	-16 000	0	5 000	-20 000	66 000	0	35 000,00	-89 000
E2 - EAU & ASSAINISSEMENT / GEMAPI		0	-15 000	0	0	0	0	0	-15 000,00	2 000
I2 - SPANC		0	0	0	0	0	0	0	0,00	0
J - ACTIONS ECONOMIQUES		0	9 000	0	0	-6 000	220 000	1 300 000	1 523 000,00	1 389 000
J2 - INSERTION PROFESSIONNELLE		0	0	0	0	0	0	0	0,00	16 000
K - TOURISME		0	0	0	0	0	0	0	0,00	-25 000
K2 - MANOIR DE LA COUR		0	10 000	0	0	0	0	0	10 000,00	11 000
L - CUISINE CENTRALE & RESTAURATION		0	100 000	0	0	0	0	0	100 000,00	-1 000
L1 - MÉDIATHÈQUE		0	-14 000	0	-15 000	0	0	0	-29 000,00	17 000
L2 - DIRECTION ACTION CULTURELLE & APO		0	24 000	0	0	20 000	0	0	44 000,00	-123 000
M1 - ENSEIGNEMENT MUSICAL		3 200	22 800	0	0	0	0	0	26 000,00	-11 000
M2 - ECOLE DE DANSE		0	-1 000	0	0	0	0	0	-1 000,00	-56 500
M3 - ART DRAMATIQUE		0	2 000	0	0	0	0	0	2 000,00	4 500
M4 - AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES		0	0	0	0	0	0	0	0,00	2 000
M5 - ARTS PLASTIQUES		0	0	0	0	0	0	0	0,00	-12 000
M6 - IMS SPORTS - NATURE		0	0	0	0	0	0	0	0,00	-10 000
P - CENTRE AQUATIQUE		-2 000	-40 000	0	0	0	0	0	-42 000,00	-788 000
Q - CENTRE AÉRÉ INTERCOMMUNAL		-500	30 500	0	104 000	0	0	0	134 000,00	-91 000
Q3 - STAGES LOISIRS CULTURELS		0	-2 000	0	0	0	0	0	-2 000,00	-8 000
Q4 - COLONIES ET RAIDS NATURE		0	1 000	0	-4 000	0	0	0	-3 000,00	-23 000
T - CENTRE MÉDICO SCOLAIRE & RASED		0	0	0	0	0	0	0	0,00	-3 000
R - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES		0	-8 000	0	69 000	0	0	0	61 000,00	6 000
U - MULTI ACCUEIL		0	4 000	0	60 000	0	0	0	64 000,00	143 000
V - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE		0	0	0	-250 000	0	0	0	-250 000,00	-258 000
S - CISPD & ACTION SOCIALE		0	0	0	-13 000	0	0	0	-13 000,00	160 000
S2 - PERSONNES AGÉES		0	38 000	0	0	921	0	0	38 920,81	-33 079
O - OPÉRATIONS D'ORDRE		0	0	0	0	40 000	0	0	40 000,00	-95 000
TOTAUX sans GDM		-2 300	192 300	831 000	336 000	33 921	1 824 079	1 300 000	4 515 000,00	2 376 000
TOTAUX GDM		0	30 000	0	0	0	-2 000	2 000	30 000,00	2 000
TOTAUX avec GDM		-2 300	222 300	831 000	336 000	33 921	1 822 079	1 302 000	4 545 000,00	2 378 000

Nota bene : + = augmentation des recettes ; - = diminution

BP 2023 - CdC du Pays Sabolien

BP 2023

INVESTISSEMENT

**NET
INVESTISSEM
ENT**

**BILAN
GLOBAL**

CHAPITRES --->

16

+/-

14/28/48

2x / 4x

10/13/27/024

RàR

001

1068

16

COMPÉTENCES

Emprunts
remboursés

Dépenses/
Recettes

Amorts

Équipement

Subvent°s
&
FCTVA

Restes à
Réaliser nets

Résultats
antérieurs

Affectation du
Résultat

Emprunts
nouveaux

Total

BP 2023

N - OPÉRATIONS NON VENTILÉES		-155 000			145 000	- 115 587							
A - SERVICES ADMINIST. & TECHNIQUES	- 83 000	0		- 969 273	143 273	49 061	1 073 313,09	122 476,88	0				
B - SERVICE INCENDIE	-			-		- 123 215			-				
D - HABITAT - CONTRAT DE VILLE	- 20 000	0		- 176 000	22 000	- 45 817			-				
E - VOIRIE	-	0		- 185 000	26 000	- 51 011			-				
E2 - EAU & ASSAINISSEMENT / GEMAPI				-	-	-			-				
I2 - SPANC	-			-	-	-			-				
J - ACTIONS ECONOMIQUES	- 302 000	0		- 1 475 000	115 000	- 456 139			-				
J2 - INSERTION PROFESSIONNELLE	-			-		- 20 963							
K - TOURISME				- 103 000	62 000	- 911			-				
K2 - MANOIR DE LA COUR	- 43 000	0		-	-	- 1 547							
L - CUISINE CENTRALE & RESTAURATION	-			-		- 3 336							
L1 - MÉDIATHÈQUE	-			-		-							
L2 - DIRECTION ACTION CULTURELLE & APO	- 252 000	0		-		- 314 236			-				
M1 - ENSEIGNEMENT MUSICAL	- 6 000			-		- 100 906							
M2 - ECOLE DE DANSE				-		-							
M3 - ART DRAMATIQUE													
M4 - AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES													
M5 - ARTS PLASTIQUES				-		-							
M6 - IMS SPORTS - NATURE	-			-		- 1 225							
P - CENTRE AQUATIQUE	- 132 000			- 600 000	100 000	- 2 873			500 000				
Q - CENTRE AÉRÉ INTERCOMMUNAL	- 12 000			- 250 000	41 000	- 339							
Q3 - STAGES LOISIRS CULTURELS													
Q4 - COLONIES ET RAIDS NATURE													
T - CENTRE MÉDICO SCOLAIRE & RASED	-	0		-		-							
R - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	-			-		- 1 719							
U - MULTI ACCUEIL	-			-		- 5 027							
V - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	-			-		-							
S - CISPD & ACTION SOCIALE	-			-		-							
S2 - PERSONNES AGÉES				-		-							
O - OPÉRATIONS D'ORDRE			943 000										
TOTAUX sans GDM	-865 000	-155 000	943 000	-3 758 273	654 273	-1 195 789,97	1 073 313	122 477	500 000			-2 681 000	0,00

TOTAUX DGM	-13 000	0	0	0	0	0,00	0	0	0			-13 000	0
-------------------	---------	---	---	---	---	------	---	---	---	--	--	---------	---

TOTAUX avec GDM	-878 000	-155 000	943 000	-3 758 273	654 273	-1 195 789,97	1 073 313,09	122 476,88	500 000			-2 694 000	0,00
------------------------	----------	----------	---------	------------	---------	---------------	--------------	------------	---------	--	--	------------	-------------

De BP 2023 à BP 2022

De BP à BP		VARIATION DE L'INVESTISSEMENT (PAR RAPPORT AU BP 2022)								NET INVESTISSEMENT	BILAN GLOBAL
CHAPITRES --->	16	+/-	28/48	2x / 4x	10/13	RàR	001	1068	16	Total	2023-2022
COMPÉTENCES	Emprunts remboursés	Dépenses/ Recettes	Amorts	Équipement	Subvent°s & FCTVA	Restes à Réaliser nets	Résultats antérieurs	Affectation du Résultat	Emprunts nouveaux		
N - OPÉRATIONS NON VENTILÉES	0	40 000	0	0	-115 000	-115 587	0	0	0	-190 587	2 608 492
A - SERVICES ADMINIST. & TECHNIQUES	-4 000	0	0	270 727	-41 727	49 061	1 073 313	122 477	-48 000	1 421 851	917 851
B - SERVICE INCENDIE	0	0	0	111 000	0	-123 215	0	0	-111 000	-123 215	-125 215
D - HABITAT - CONTRAT DE VILLE	0	0	0	25 000	-53 000	-45 817	0	0	0	-73 817	-115 817
E - VOIRIE	0	0	0	221 000	-28 000	-51 011	0	0	0	141 989	52 989
E2 - EAU & ASSAINISSEMENT / GEMAPI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
I2 - SPANC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
J - ACTIONS ECONOMIQUES	-25 000	0	0	-36 000	-1 158 000	-456 139	0	0	-167 000	-1 842 139	-453 139
J2 - INSERTION PROFESSIONNELLE	0	0	0	0	0	-20 963	0	0	0	-20 963	-4 963
K - TOURISME	0	0	0	0	0	-911	0	0	0	-911	-25 911
K2 - MANOIR DE LA COUR	-1 000	0	0	0	0	-1 547	0	0	0	-2 547	8 453
L - CUISINE CENTRALE & RESTAURATION	0	0	0	0	0	-3 336	0	0	0	-3 336	-4 336
L1 - MÉDIATHÈQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000
L2 - DIRECTION ACTION CULTURELLE & APO	-57 000	0	0	3 567 000	-3 706 000	-314 236	0	0	-1 150 000	-1 660 236	-1 783 236
M1 - ENSEIGNEMENT MUSICAL	0	0	0	0	0	-100 906	0	0	0	-100 906	-111 906
M2 - ECOLE DE DANSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-56 500
M3 - ART DRAMATIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500
M4 - AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
M5 - ARTS PLASTIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-12 000
M6 - IMS SPORTS - NATURE	0	0	0	0	0	-1 225	0	0	0	-1 225	-11 225
P - CENTRE AQUATIQUE	-5 000	0	0	-580 000	100 000	-2 873	0	0	500 000	12 128	-775 873
Q - CENTRE AÉRÉ INTERCOMMUNAL	-1 000	0	0	-30 000	5 000	-339	0	0	0	-26 339	-117 339
Q3 - STAGES LOISIRS CULTURELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-8 000
Q4 - COLONIES ET RAIDS NATURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-23 000
T - CENTRE MÉDICO SCOLAIRE & RASED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-3 000
R - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	0	0	0	0	0	-1 719	0	0	0	-1 719	4 281
U - MULTI ACCUEIL	0	0	0	0	0	-5 027	0	0	0	-5 027	137 973
V - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-258 000
S - CISPD & ACTION SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
S2 - PERSONNES AGÉES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-33 079
O - OPÉRATIONS D'ORDRE	0	0	101 000	0	0	0	0	0	0	101 000	6 000
TOTAUX sans GDM	-93 000	40 000	101 000	3 548 727	-4 996 727	-1 195 789,97	1 073 313	122 477	-976 000	-2 376 000	0
TOTAUX GDM	-2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 000	0
TOTAUX avec GDM	-95 000	40 000	101 000	3 548 727	-4 996 727	-1 195 789,97	1 073 313,09	122 476,88	-976 000	-2 378 000	0

Nota bene : - = augmentation de la dépense ou diminution de la recette ; + = l'inverse